



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL  
SEANCE DU 12 MAI 2021 - N° 320 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 9 juin 2021



**Collège C : USAGERS**

Teddy **BAYLET**  
Guilhem **FOUILHE**

Présent(e)	Représenté(e) par

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges **BOUBY**  
Dalila **HAMMAR**  
Nabil **KOUADRI**  
Nicolas **MOUREAU**


**Personnalités extérieures**

*Christian* **ASSAF**  
*(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)*

*François* **LANOT**  
*(Conseil Départemental de l'Hérault)*

Jacques **DIETRICH**  
*(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)*

Éric **JALLAS**  
*(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)*

Max **LEVITA**  
*(Montpellier Agglomération)*

Présent(e)	Représenté(e) par
	Sylvie <b>HURTREZ</b>
	Alexandre <b>PATERNE</b>

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie **MALACARNE**  
Alexandre **PATERNE**  
Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien <b>FILHOL</b>
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**

*(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée*

**Invités permanents présents :**

**- Directeur·rice·s adjoint·e·s**

Adam **ALI** (Ressources Humaines)  
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)  
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)

**- Directeur·trice·s Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)  
Marie **FORET** (Physique)  
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)  
Hervé **JOURDE** (TEE)  
Hervé **LOUCHE** - *excusé* - (Mécanique)  
Arnaud **MARTIN** (BE)  
William **PUECH** (Informatique)  
Ian **ROBBINS** (Bio MV)

**- Chefs de service**

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)  
Béatrice **BOYER** (Communication)  
Corinne **FERNANDEZ** (Responsable du service Relations Extérieures et Partenariales)  
Chloé **GOFFINET** (Formation)

**- Chargé·e·s de mission**

Sylvie **HURTREZ** (Planning/Prose)  
Philippe **MUNCH** (Correspondant vers la formation des enseignants)

**- Invité·e·s exceptionnel·le·s :**

Tiago **CAMACHO** (Représentant Etudiants Z'élus)  
Timothée **LABAU** (Représentant Etudiants Z'élus)  
Amal **QOBAA** (Représentant Etudiants Z'élus)

**- Secrétaire de séance**

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **mercredi 12 mai 2021**, à 13 heures 35, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 4 mai 2021, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

## 1. Introduction

**M. HOFFMANN** explique qu'une réunion opérationnelle avec la Direction de l'Université, ne lui a pas permis d'organiser cette séance le matin, comme de coutume.

### a. Ordre du jour

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,*
- 2- Vote du relevé de conclusions du Conseil n°319 (mercredi 15 avril 2021),*
- 3- Vote de subventions et conventions,*
- 4- Pédagogie : Vote de DU,*
- 5- Point sur les Statuts de la Faculté des Sciences,*
- 6- Questions diverses.*

**M. HOFFMANN** rappelle que le Conseil ne disposant plus de représentant élus des étudiants, il a invité 3 étudiants des Z'élus et 1 représentant de l'UNI à participer aux Conseils jusqu'aux prochaines élections de renouvellement des représentants des usagers.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle a des questions diverses. Il y répondra en fin de séance.

**Mme QOBAA** s'interroge sur le processus d'aiguillage via e-Candidat : « que se passe-t-il si un étudiant a demandé un seul parcours et qu'il est refusé ? ».

### b. Examens session 1 - semestres pairs

**M. HOFFMANN** rappelle que les examens de licence et master - session 1 - semestres pairs - sont en cours. Ils ont débuté le mardi 10 mai et se termineront le vendredi 20 mai prochain. Il note que tout se passe relativement bien. Il précise que **M. ARINERO**, Directeur adjoint, ainsi que les personnels administratifs, sont sur le pont pour faire en sorte que les examens se déroulent dans de bonnes conditions.

### c. Covid - Autotests

**M. HOFFMANN** informe que l'Université de Montpellier dispose de 11 790 boîtes d'autotests. Une prochaine dotation est attendue. Il annonce que la Faculté des Sciences devrait recevoir mille kits comprenant 5 autotests chacun. La Direction réfléchit au processus de distribution, qu'elle communiquera aux Directeurs de département dès que possible. Il ajoute qu'il a été demandé d'organiser une distribution nominative pour éviter le risque d'un potentiel marché noir.

### d. Améthys

**M. HOFFMANN** indique avoir été informé ce matin même de la mise en place de la plateforme Améthys où apparaissent les collégiés. Il rappelle que la Faculté des Sciences est associée à 6 collégiés :

- Agriculture et alimentation,
- Education,

- Filières technologique,
- Ingénierie,
- Santé,
- Sciences.

**M. HOFFMANN** précise qu'il recevra prochainement un fichier répertoriant toutes les formations de la composante, sur lequel il devra indiquer à quel collégium elle sont rattachées.

#### e. Certification Anglais

**M. HOFFMANN** annonce que le prestataire retenu pour assurer la certification de l'anglais (**Biconcert**) ne l'est plus. Le Ministère a finalement pris la décision de laisser les universités financer les certifications.

#### f. Conseil n° 320 - Membres du Conseil présents ou représentés

**M. HOFFMANN** suggère de faire un point sur le nombre de membres votants présents ou représentés.

**Mme GAUCERAND** annonce qu'en ce début de séance, il y a 18 de membres votants, présents ou représentés. Elle ajoute que **M. ASSAF** et **M. LEVITA** lui ont adressé 2 procurations, sans précision de nom de représentant.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée qui peut prendre la procuration de **M. ASSAF**.

**Mme HURTREZ** se propose.

**M. HOFFMANN** la remercie et demande qui veut bien représenter **M. LEVITA**.

**M. PATERNE** accepte de prendre la procuration.

**M. HOFFMANN** l'en remercie et conclue que le quorum est atteint avec 20 membres du Conseil présents et représentés.

## 2. Vote du relevé de conclusions du Conseil du 15 avril 2021

**M. HOFFMANN** indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n° 319 - du 15 avril 2021-.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°319 du 15 avril 2021.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME au relevé de conclusions du Conseil n°319 du 15 avril 2021.*

## 3. Vote de subventions et conventions

### a. Demande de subvention - Distribution alimentaire FdS

**M. HOFFMANN** annonce que l'association BDE Sciences Montpellier a déposé une demande de subvention pour l'organisation de la prochaine distribution alimentaire qui se tiendra le 27 mai prochain. Il rappelle que le Conseil a déjà alloué une subvention de 2 000 euros pour cette initiative en février dernier.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme GAUCERAND**, Co organisatrice de la distribution alimentaire FdS.

**Mme GAUCERAND** indique que la dernière distribution a eu lieu la veille de ce Conseil. Elle présente le bilan des dernières distributions alimentaires FdS qui se sont déroulées sur le campus Triolet.



#### Les associations



#### Nos partenaires



## Le projet

4 distributions ont déjà eu lieu



11 mai 2021



Plus de 800 paniers  
ont été distribués



## Un meuble « Libre service »



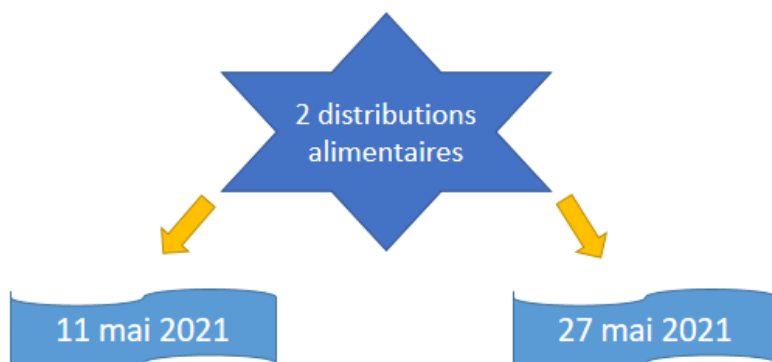
Un meuble « Libre service » est à disposition des étudiants au rez-de-chaussée du bâtiment 36.

Le principe est simple : tout le monde peut y déposer des denrées de longue conservation et des produits d'hygiène, et les étudiants peuvent se servir.





## A venir



## La cagnotte

Une **cagnotte HelloAsso** a été créée pour aider plus d'étudiants et pérenniser la distribution. A ce jour, nous avons récolté plus de **9 100 €** !

Pour y participer, il suffit de scanner le QR Code  
(avec l'appareil photo de votre téléphone) ci-contre :





## Contacts

**Sandra GAUCERAND**
  
 Assistante de Direction et Référente associations FdS
   
 sandra.gaucerand@umontpellier.fr

**Dylan LAPE**
  
 Chargé de mission Etudiants FdS
   
 ds.cmassos@gmail.com



**Mme GAUCERAND** précise que la subvention de 2 000 euros permettra d'offrir 100 paniers supplémentaire à des étudiants en difficulté, lors de la distribution du 27 mai. Elle ajoute qu'avec **M. LAPE**, Chargé de mission étudiants, et les associations partenaires, ils réfléchissent à poursuivre cette action à la rentrée 2021.

**M. ALI** remercie **Mme GAUCERAND** et ses équipes pour cette organisation. Il constate que la pandémie n'a fait que révéler une situation difficile que vivaient déjà les étudiants quotidiennement. Il se demande comment continuer à aider les étudiants de la composante, après l'épidémie, et à subvenir à leurs besoins de première nécessité.

**M. ALI** se rappelle avoir vu à Paris, sur le campus de Tolbiac, la mise en place d'une épicerie solidaire par une association. Il s'interroge sur la possibilité de la création d'une initiative identique sur le campus Triolet. Cela pourrait répondre au souhait évoqué par **Mme GAUCERAND** de continuer à soutenir les étudiants.

**Mme GAUCERAND** précise qu'une épicerie solidaire essaie de se monter sur Montpellier. L'association à l'origine du projet l'avait contactée l'an dernier pour bénéficier d'un local à la FdS. Compte tenu de la situation actuelle (travaux sur le campus), la Faculté n'a pu répondre favorablement à leur demande. L'association devait se rapprocher d'autres composantes de l'UM et de l'Université Paul Valéry.

**Mme GAUCERAND** ajoute que cette association a participé à la 1<sup>ère</sup> distribution. Etant de conviction végane, l'association n'a pas souhaité poursuivre son investissement car elle ne voulait pas que des produits issus d'animaux soient distribués aux étudiants.

**M. ALI** est gêné par les militants. Il précise que la Faculté doit aider tous ses étudiants quel que soit leur régime alimentaire (végans ou pas végans, etc). Il connaît et comprend les problèmes de locaux mais il pense que l'accompagnement des étudiants en difficulté financière est une priorité absolue.

**M. ALI** interroge **M. HOFFMANN** « Où trouver un local pour y installer une épicerie solidaire ? ».

**Mme GAUCERAND** explique qu'elle a déjà eu cette discussion avec la Direction Vie du Campus l'an dernier. Le local doit être libre toute l'année, adapté pour recevoir du public et conforme aux règles d'hygiène et de sécurité. « Cela est très compliqué ».

**M. ALI** conseille, pour une question de facilité, de ne distribuer uniquement que des denrées non périssables (riz, pâtes, boîtes de conserve, etc) et des produits d'hygiène.

**M. HOFFMANN** confirme qu'il avait déjà initié ce projet avant la crise du Covid. Il pense que la période actuelle n'a fait qu'accentuer ce qui existait déjà. Depuis, des craintes, qui ne permettaient pas de mettre en place ce genre d'action, ont été levées. Aussi, il pense qu'il est important de continuer cette initiative. Il en discutera avec les associations étudiantes.

**Mme QOBAA** informe qu'il existe une association, le Mazet, qui œuvre en lien avec le Crous, et qui tous les mercredis réalise des distributions. Il lui semble que le Mazet est également à la recherche d'un local pour s'implanter et organiser des distributions à grande échelle auprès des étudiants de Montpellier.

En l'absence de nouvelle remarque, **Mme HOFFMANN** propose de passer au vote de cette subvention d'un montant de 2 000 euros.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la demande de subvention de l'association Bureau Des Etudiants Sciences Montpellier d'un montant de 2 000 €.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la demande de subvention de l'association Bureau Des Etudiants Sciences Montpellier.*

**M. HOFFMANN** et **Mme GAUCERAND** remercient l'assemblée pour ce vote unanime.

#### **b. Conventions**

##### ❖ Convention de mise à disposition de locaux avec l'Université Paul Valéry - DU Paréo

**M. HOFFMANN** tient à s'excuser car cette convention - et la suivante - lui ont été transmises par le service Relations extérieures et Partenariats, la semaine précédente. Il indique que le prêt était prévu entre le 8 et le 25 février 2021 et il précise qu'elle concerne la réservation des salles de cours du bâtiment 36 et du bâtiment 16, mises à disposition pour des enseignements du DU Paréo de l'UFR6, pour un montant de 1 290€ TTC.

En l'absence de remarque de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote de cette convention.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la mise à disposition de locaux entre l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

❖ **Convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public - Concours Commun Mines Ponts**

**M. HOFFMANN** explique qu'il s'agit de la 3ème édition de l'organisation d'un concours par la voie universitaire du dispositif GEI-UNIV qui a eu lieu le 14 avril dernier. Il rappelle que la Faculté était centre d'écrit pour une dizaine d'étudiants. Le tarif est de 480€ TTC pour la journée.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de partenariat entre le Groupement d'Intérêt Public Concours Commun Mines Ponts et L'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

❖ **ACCORDS INTER COMPOSANTES**

**- Avec les IUT Montpellier-Sète, Nîmes et Béziers pour le DUETI**

**M. HOFFMANN** indique que le présent accord a pour objet d'arrêter les conditions d'inscription des étudiants des IUT de Béziers, de Montpellier-Sète et de Nîmes. Ces étudiants, titulaires d'un DUT et sélectionnés par la Faculté des Sciences de Montpellier, peuvent poursuivre leurs études au sein d'une L3, dont le cursus se déroule à l'étranger, dans une université partenaire et sous contrat ERASMUS+.

**M. HOFFMANN** ajoute que cet accord est conclu pour une période de 2 ans uniquement et qu'il s'agit d'un renouvellement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention entre l'Institut Universitaire Technologique de Montpellier-Sète, l'Institut Universitaire Technologique de Béziers, l'Institut Universitaire Technologique de Nîmes et la Faculté des Sciences : DUETI.

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

**- Entre Polytech Montpellier et la Faculté des Sciences**

**M. HOFFMANN** explique que le parcours UBIS est porté par la Faculté de Pharmacie et la Faculté des Sciences. Il concerne Polytech (un parcours en Génie Biologique et Agroalimentaire) et la Faculté des Sciences (Master mention « Biologie Santé », parcours « Ingénierie thérapeutique et Bioproduction en Biotechnologies-Santé », Profil « Bioproduction » - IBIS -).

**M. HOFFMANN** ajoute que cette entente vise à offrir aux étudiants issus du Master Biologie-Santé parcours IBIS une ouverture vers le secteur de l'agroalimentaire et de la nutrition.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention entre Polytech Montpellier et la Faculté des Sciences : IBIS.

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

❖ **Entente de collaboration pour une formation bidiplomante entre l'Université du Québec en Abitibi Témiscamingue (UQAT) et l'Université de Montpellier /Faculté des Sciences**

**M. HOFFMANN** explique que cette convention a pour objet d'établir les modalités et les conditions de la bi-diplomation :

- S1 : Tous les étudiants sont à la FdS.

- S2-S3-S4 : tous les étudiants sont à l'UQAT.

**M. HOFFMANN** indique que dans le cadre de cette bi-diplomation, une bourse d'un montant d'au moins 11 500€/an est prévue pour les étudiants de la Faculté. Cette dernière permet de couvrir l'ensemble des frais de scolarité et elle est obligatoirement octroyée par les encadrants de stage (UQAT). Cet accord est passé pour une durée de 5 ans. **M. HOFFMANN** précise qu'il s'agit d'un renouvellement.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'entente de collaboration pour une formation bi diplômante entre l'Université du Québec en Abitibi Témiscamingue (UQAT) et l'Université de Montpellier /Faculté des Sciences.

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention suscitée.*

❖ **Conventions prêt d'exposition « la tête et les mains »**

**M. HOFFMANN** note qu'il s'agit d'un prêt à titre gracieux de l'exposition « la tête et les mains » dont l'objectif est de promouvoir les mathématiques. Cette exposition itinérante sera accueillie dans les établissements suivants :

- Collège Grazaillas à Carcassonne du 8 novembre au 3 décembre 2021.

- Collège d'Alaric à Capendu du 3 au 22 janvier 2022.

**M. ALI** précise que cette convention participe à la création d'un nouveau parcours Ecosystème du master BEE du LMD5.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention prêt d'exposition « la tête et les mains » entre :

\* Le collège de L'Alaric (11700 Capendu) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

\* Le collège Grazaillès (11000 Carcassonne) et l'Université de Montpellier - Faculté des Sciences.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à les conventions suscitées.*

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour les votes unanimes de toutes les conventions et propose de passer au point suivant.

#### 4. Pédagogie : Vote de DU

**M. HOFFMANN** informe que le Conseil va devoir se prononcer sur 3 Diplômes d'Etablissement :

- « CMI Informatique ». S'agissant d'une création, ce DE sera présenté à l'auditoire par **Mme BAERT**,

- « Formation aux études scientifiques françaises ». **M. ARINERO** fera un point sur l'année écoulée,

- « Matériaux et procédés membranaires : conception et applications » qui est renouvelé en 2021-2022 et porté par **M. QUEMENER** et

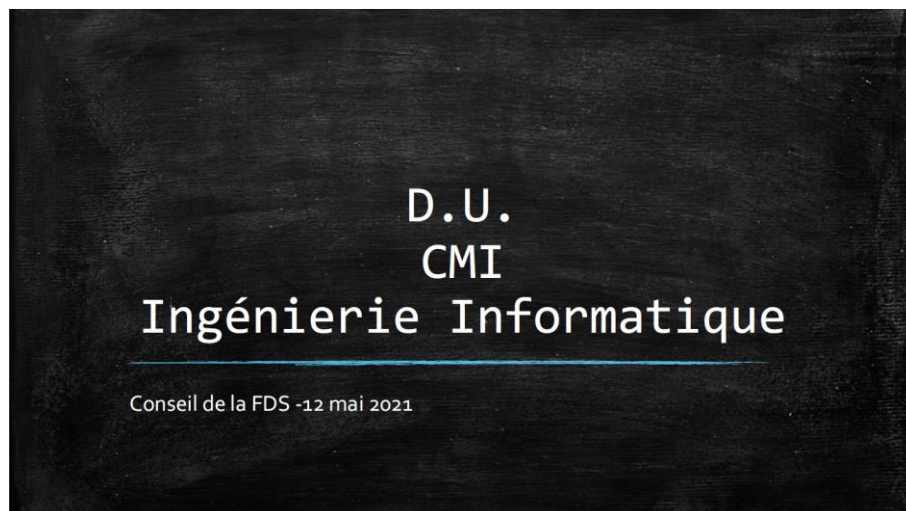
**M. AYRAL**.

**M. HOFFMANN** précise que le « CMI informatique » est une prolongation du label CMI informatique. Il rappelle que la Faculté des Sciences ne propose plus de CMI.

##### a. CMI Informatique

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme BAERT**, responsable de ce DU, pour la présentation.

**Mme BAERT** signale que le document qu'elle va présenter est à disposition des Conseillers sur Moodle :





## Qu'est ce que les CMI ?

- Formation renforcée en 5 ans et sélective en 1<sup>ère</sup> année label national CMI-Figure, Adossé à un laboratoire de Recherche.
- 20 % d'enseignements supp. 36 ECTS en L, 24 ECTS en M :
  - ouverture sociétale et culturelle et activités de mise en situation Apprentissage actifs par projets, au moins 28 semaines de stage, mobilité internationale, certifications obligatoires PIX + Langues.
- 4 composantes dans le programme d'enseignements
  - Discipline fondamentale 20%
  - Socle spécialité : 50 %
  - Compétences scientifiques 10 %
  - OSEC 20%

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

2

## Historique : les CMIs à la FDS

- Ouverture en 2012 avec 150 étudiants en L1 sur 6 spécialités.
  - Recrutement pendant les réunions de rentrée : beaucoup d'abandons
- APB 2015 : entrée des CMIS en Formation en ingénierie
  - En Info : 50 dossiers, 15 admis, 13 inscrits
- Parcoursup 2021 :
  - 679 dossiers, 200 auditionnés, 152 classés pour 40 places
- Labellisation /sortie en M2 :
  - Progression constante même si faible 6 étudiants / an

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

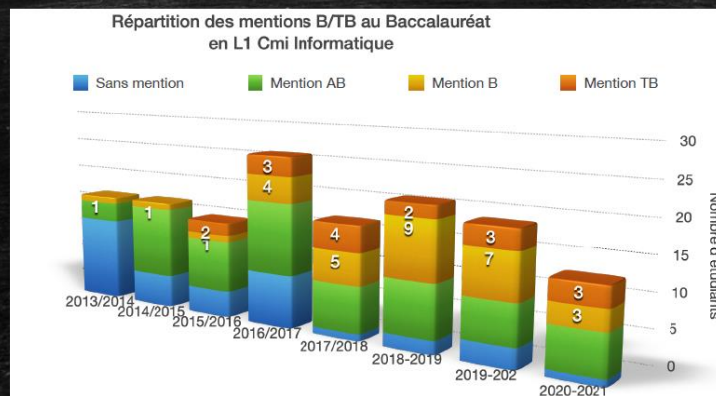
12 mai 2021

3



## Le CMI Informatique

- Augment significativement le vivier et la réussite des étudiants
  - en L1 : 66 à 75 % de réussite - Quasi 100 % après.



Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

4

## Le CMI Informatique version LMD5

- Création d'un DU englobant en suivant les préconisations du réseau FIGURE
- DU sur 5 ans L +M avec entrée en DU<sub>1</sub> via parcoursup
- DU CMI Ingénierie permettra de financer l'adhésion au réseau FIGURE et les 20 % d'enseignements supplémentaires.

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

5

## Le DU CMI Ingénierie Informatique

- Reprend l'ensemble des Ues de la licence Informatique et du Master Informatique avec les 4 parcours ALGO, IA-SD, Imagine et GL.
- Complété la Licence et le Master Info avec les exigences du référentiel FIGURE pour les CMI :
  - Respect des 4 composantes /Blocs
  - Ajout de stages et de projets (AMS)
  - Ajout de modules OSEC+certification +mobilité internationale

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

6

## Première année du DU -40 étudiants

Support : L1 Informatique mineure EEA

- Devenir Ingénieur 6ECTS :
  - PPE, Vie et Organisation entreprise, Projet ingénierie Informatique
- Développement personnel 2ECTS :
  - Projet de communication et rayonnement du cursus
- Ouverture scientifique 4ECTS :
  - Bioinformatique

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

7

## Deuxième année du DU

- Devenir Chercheur 4ECTS :
  - Visite laboratoire, Projet de recherche bibliographique, stage découverte de la recherche
- Développement personnel 3 ECTS:
  - Projet de communications
- Devenir Ingénieur 1 ECTS:
  - Validation expérience professionnelles

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

8



### Troisième année du DU

- Devenir Ingénieur 7 ECTS:
  - Certification PIX et Voltaire 1 +Anglais
  - Projet long intégrateur
- Devenir Cadre 3 ECTS :
  - Découverte Recherche et Innovation
- Développement personnel 1 ECTS :
  - Expériences et Compétences –PEC-
- Stage approfondissement 5 ECTS

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

9

### Quatrième et cinquième année-15 étudiants

- Repose sur Master Info +surdiplomation MTS (Management Technologie et Sciences)
- DU 4
  - Devenir Ingénieur 2 ECTS : Certification TOEIC + Voltaire
  - Projet Long intégrateur
  - Stage de spécialisation 10 ECTS
  - 1 Module Info supplémentaire 4 ECTS
- DU5 :
  - 1 Module Info supplémentaire 4 ECTS
  - Devenir Ingénieur : Mobilité Internationale
  - Développent personnel : Implication citoyenne 1 ECTS

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

10

### Financement du DU CMI Ingénierie

- Inscription fixée à **400 euros** avec 120 étudiants sur les 5 ans
  - Objectifs de fidélisation des étudiants et éviter l'évaporation en L3
- Stabilité financière : 52 ke en recettes et dépenses
- Dépenses : Adhésion au réseau Figure 7,5 ke + Certifications 2,4 ke
- Enseignements principalement TD et SPS avec peu de vacataires:
  - 555 HTD dont 270 H SPS et 44 h C
- Dépense déplacement pour réunion Figure 1,5 ke
- Matériel pédagogique : pour projet intégrateur : 4 ke

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique

12 mai 2021

11

**Conclusion**

- **Objectifs DU CMI Ingénierie Informatique :**
  - Profiter de la réforme du Bac avec option NSI
  - Attirer des étudiants avec un très bon niveau en Licence
  - Augmenter le taux de réussite de la Licence Informatique
  - Fidéliser les étudiants CMI sur les 5 ans
  - Financer le label et l'adhésion au réseau FIGURE et les 20 % d'enseignements supplémentaires

Anne-Elisabeth Baert DU CMI Ingénierie Informatique 12 mai 2021 12

**M. HOFFMANN** informe que la campagne des Diplômes d'Etablissement vient d'être ouverte par la CFVU. Il pense légitime de se poser la question « pourquoi ce DE est proposé sur Parcoursup alors que le diplôme n'est pas encore validé par les différentes instances ? ». Il y répond en expliquant que c'est « parce que le calendrier des DE n'était pas ouvert ».

**M. HOFFMANN** ajoute que le CMI est un label qui inclue la formation classique et des compléments de formation. Ces derniers rentrent dans le cadre du DU qui sera auto financé, mais ne sont pas intégrés dans le service statutaire des enseignants qui participent à ce diplôme.

**Mme BAERT** confirme les propos de **M. HOFFMANN**.

**M. HOFFMANN** précise que ce portail CMI informatique s'inscrit en parallèle du portail informatique. Il ouvre le débat.

**M. MANCHERON** s'interroge sur le modèle de financement : les cours seront financés par les rentrées d'argent du DU mais la labellisation et l'adhésion au réseau Figure ne peuvent-ils pas être payés par le Département Informatique ?

**Mme BAERT** explique que le Département Informatique finance totalement la 1<sup>ère</sup> année du CMI informatique. A partir de l'an prochain, la Faculté des Sciences financera les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années. Les étudiants qui sont arrivés les années précédentes n'auront pas à assumer la surcharge financière car ils sont déjà inscrits dans le parcours CMI. **Mme BAERT** ajoute que le département va profiter du Contrat de professionnalisation des étudiants inscrits en CMI pour financer la 1<sup>ère</sup> année.

**M. PUECH**, Directeur du département Informatique, confirme que l'adhésion au réseau coûte cher (plus de 7 000 € par université et 500€ par CMI labellisé), aussi il encourage les autres départements à relancer les CMI ce qui permettra de répartir ces dépenses.

**M. MANCHERON** est surpris que le DU « CMI Informatique » soit financé intégralement par les étudiants alors qu'il profite au département Informatique et à la Faculté des Sciences.

**Mme BAERT** rappelle que l'an prochain, le département ne financera uniquement que la 1<sup>ère</sup> année, la Faculté des Sciences financera les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années. Elle ajoute qu'elle souhaiterait une aide supplémentaire soit de la part du Département, soit de la part de la Faculté des Sciences afin de diminuer les coûts aux étudiants.

**Mme HURTREZ** s'interroge sur le devenir des étudiants qui sortent du CMI.

**Mme BAERT** indique que sur la 1<sup>ère</sup> année, les étudiants (66%) repartent vers d'autres formations. En L2 et L3 les étudiants postulent et réussissent des concours de Grandes Ecoles (ENS, l'ENSIMA, etc). Ils sont intéressés par l'obtention d'un diplôme supplémentaire à l'issue des 5 ans de formation.

**M. HOFFMANN** rebondit sur les financements et précise que la Faculté des Sciences n'est pas une banque : elle ne fait pas de crédit. Elle a un budget et notamment une masse salariale qui est utilisée pour l'enseignement. Il rappelle que la composante a connu des réductions d'heures et a dû reconsidérer son offre de formation pour des raisons économiques. Il précise que la Faculté des Sciences n'a pu maintenir les CMI. C'est pour cela que les DU sont apparus. Il rappelle que ce sont les fonds propres qui font vivre la composante. De ce fait, plus il y aura des fonds propres, moins les étudiants payeront.

**M. HOFFMANN** ajoute que la FdS travaille sur une enveloppe constante que la Direction essaye de répartir au mieux au sein des départements. Il aimerait donner plus mais la Faculté ne fait pas partie des composantes les plus riches.

**M. PUECH** revient sur les effectifs et informe qu'il y a 160 étudiants inscrits en informatique et il est prévu de recevoir 40 étudiants en CMI, répartis dans les 2 groupes. L'idée principale est que les étudiants CMI tirent les autres étudiants vers le haut. Concernant le financement, **M. PUECH** informe que les étudiants boursiers seront exonérés des frais d'inscription.

**Mme QOBAA** note que ce DU paraît très intéressant. Les étudiants paieront des frais d'inscription de 400 € mais elle se demande si les certifications seront à la charge de l'étudiant.

**Mme BAERT** rassure **Mme QOBAA**, toutes les certifications sont comprises dans les frais d'inscription.

**Mme LEREDDE** ne souhaite pas parler de la pertinence du contenu de ce diplôme qui lui semble très bien, mais plutôt de la philosophie de remplacer un diplôme national par un DU de 5 ans : chose qu'elle n'a jamais vu, même en siégeant au CAC depuis plusieurs années.

**M. ARINERO** corrige les propos de **Mme LEREDDE** : ce diplôme complète la formation initiale.

**M. HOFFMANN** précise que les étudiants qui s'inscrivent à ce DU, « achètent » le label CMI - que le département Informatique souhaite conserver -.

**Mme LEREDDE** trouve que la limite est tendancieuse. Elle a regardé les documents mis à disposition des conseillers : elle a pu constater que ce DU apparaît comme de la formation initiale.

**M. ARINERO** indique que le DU est adossé à la formation initiale mais ce n'est pas de la formation initiale.

**M. HOFFMANN** ajoute que dans les formulaires mis à disposition par la CFVU, soit il s'agit d'une formation initiale, soit d'une formation continue. Dans le cas de ce DU, il faudra ajouter la case supplémentaire « complément à la formation initiale ».

Pour **Mme LEREDDE** cela lèverait certaines ambiguïtés.

**M. HOFFMANN** rappelle que tous les ans, les DU sont soumis au vote du Conseil de la Faculté et de la CFVU. Le Conseil de la Faculté vérifiera et évitera les dérives. Il défend fortement les diplômes d'état et il fera en sorte que le DU ne s'y substitue pas.

**Mme GALL-BORRUT** note que tous les étudiants inscrits au DU auront une double diplomation avec l'IAE. Elle se demande si un étudiant qui suit la formation « classique » en Informatique pourra également bénéficier de cette bi-diplomation.

**Mme BAERT** lui répond qu'au niveau du référentiel OSEC, les étudiants qui ne souhaiteront pas suivre cette double diplomation ne seront pas obligés de la suivre. « Il s'agit d'une préconisation et non une obligation. ».

**Mme HURTREZ** apprécie les efforts pour tirer les coûts mais elle est surprise et heurtée d'entendre dire que les étudiants « achètent » un label dans un établissement public. Par ailleurs, elle note que les étudiants boursiers seront exonérés des frais d'inscription et rappelle que certains étudiants sont « trop riches » pour percevoir des bourses mais n'ont pas les moyens de payer 400€ pour être inscrits dans ce label. Pour **Mme HURTREZ**, ce DU est « une machine à inégalité sociale ».

**M. HOFFMANN** reconnaît ne pas avoir utilisé le bon mot « on achète un produit dans un supermarché, mais on n'achète pas un label à la Faculté ». Il regrette d'avoir utilisé ce terme. Il corrige ses propos et précise que ce DU comprend des enseignements complémentaires à la formation initiale que l'étudiant devra financer.

**M. PUECH** ajoute s'être renseigné auprès d'un collègue de Polytech sur les frais d'inscription. Ce dernier lui a indiqué que le tarif de ce DU plus les frais d'inscription en licence ou master, restent légèrement inférieurs aux frais d'inscription à Polytech.

Pour **Mme BAERT**, l'idéal aurait été qu'il n'y ait pas de surcout mais ce n'est pas possible au niveau du budget.

**M. PUECH** rappelle que les formations en informatique de la Faculté sont en concurrence avec les classes Prépa et les Ecoles d'ingénieur. Ce CMI permettra à la Faculté des Sciences d'accueillir des étudiants de très bon niveau.

**Mme BAERT** précise que 80% des étudiants inscrits en CMI ne seraient pas venus à la Faculté sans le CMI Informatique.

**M. MANCHERON** et **M. PUECH** soulignent que les étudiants CMI sont très bien intégrés aux autres étudiants. Ils sont pro actifs et tirent vers le haut les autres étudiants mais aussi les équipes pédagogiques.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Diplôme d'Etablissement « CMI Informatique ».

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 2

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement « CMI Informatique ».*

**M. HOFFMANN** remercie **Mme BAERT** pour sa présentation et l'assemblée pour ce vote favorable.

#### **b. Formation aux études scientifiques françaises**

**M. HOFFMANN** rappelle que ce diplôme a été créé il y a 3 ans. Il s'agit d'accueillir des étudiants venant de Chine afin de leur permettre d'intégrer des diplômes d'état proposés par la composante.

**M. ARINERO** explique que cette année, malgré une situation sanitaire compliquée, 18 étudiants chinois ont intégré le DE. Il note que cette formation fonctionne bien car les étudiants qui en sortent s'intègrent parfaitement en L1. Par ailleurs, tous demandent encore plus de formation ; alors qu'ils ont déjà 500 heures, ils souhaiteraient en voir 200 de plus. Il est alors proposé de modifier ce DU en ajoutant 100 heures de FLE et 100 heures de matières scientifiques. De ce fait, les frais d'inscription ont été augmentés et seront dorénavant de 5 000 euros au lieu de 4 000 euros.

**M. ARINERO** explique que les étudiants sont recrutés par l'intermédiaire d'un organisme spécifique se trouvant en Chine. Il ajoute que l'équipe pédagogique est très investie et satisfaite des résultats. Cependant, il est prévu qu'il cède progressivement sa place de responsable à **M. THERET**.

**M. HOFFMANN** remercie **M. ARINERO** de son investissement dans ce DE et en l'absence de question de la part de l'assemblée suggère de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Diplôme d'Etablissement « Formation aux études scientifiques françaises ».

#### RESULTAT DU VOTE



Membres en exercice : 40  
Membres présents et représentés : 20  
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0  
Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 1

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement « Formation aux études scientifiques françaises ».*

**c. Matériaux et procédés membranaires : conception et applications**

**M. HOFFMANN** annonce que ce Diplôme d'Etat n'a pas ouvert cette année. Il n'est pas prévu de modification. Il rappelle que la maquette ainsi que le bilan financier sont, comme les autres DE, disponibles sur le Moodle du Conseil.

**M. ROLLAND** note que ce DE n'a jamais ouvert.

**M. HOFFMANN** confirme, c'est la 3<sup>ème</sup> année qu'il est présenté et soumis au vote de l'assemblée mais il n'a jamais ouvert. Si l'auditoire n'a pas d'autres remarques, il propose de passer au vote de cette formation.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Diplôme d'Etablissement « Matériaux et procédés membranaires : conception et applications ».

**RESULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40  
Membres présents et représentés : 20  
Membre n'ayant pas pris part au vote : 0  
Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 1

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Diplôme d'Etablissement « Matériaux et procédés membranaires : conception et Applications ».*

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes favorables. Il précise que ces DE devraient être soumis à l'approbation de la CFVU du 20 mai prochain.

**5. Point sur les Statuts de la Faculté des Sciences**

**M. HOFFMANN** rappelle que lors de la précédente séance du Conseil, **M. MARIN** avait présenté les modifications à réaliser sur les statuts de la composante. Suite au débat qui avait eu lieu, **M. MARIN** a pris en compte l'ensemble des remarques et notamment celles relatives à l'écriture inclusive

**M. HOFFMANN** avoue que la lecture du document lui a paru compliquée.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. MARIN** qui rappelle que le Conseil n'ayant pas eu le temps de prendre connaissance suffisamment en amont des propositions de modifications des statuts de la Faculté, il lui a laissé jusqu'à ce jour pour les consulter.

**M. MARIN** indique avoir été contacté par des conseillers qui lui ont fait part de nouvelles remarques dont il a tenu compte dans cette nouvelle version des statuts.

**M. MARIN** précise qu'il a pu, avec l'aide de **Mme DE SAPORTA**, mettre en œuvre une écriture inclusive en faisant en sorte que la lecture reste la plus fluide possible, grâce à l'usage d'acronymes évitant la répétition du masculin et du féminin.

En relecture, **M. MARIN** s'est aperçu que la lecture restait malgré tout compliquée, peut-être également à cause de l'utilisation excessive de ces acronymes.

**M. MARIN** rappelle les points à modifier : l'inclusion de l'IRES, la suppression des services d'appui à la pédagogie, les clarifications sur la codirection, le rattachement des personnels extérieurs à un département d'enseignement, la composition du bureau des départements ainsi que leur règlement intérieur, qui doivent être en conformité avec les derniers statuts de la composante et doivent être déclinés en 4 articles minimum :

- article 1 : Département : missions/domaine de compétences,
- article 2 : Direction : missions /rappel désignation/durée du mandat,
- article 3 : Bureau : missions/rappel désignation/composition/fonctionnement/durée du mandat,
- article 4 : Modification du règlement intérieur.

**Mme HURTREZ** souhaite faire part de 2 remarques. Elle pense utile de faire paraître dans le règlement intérieur des départements un point sur le fonctionnement de l'assemblée générale (règles de quorum, de vote, des différents bilans moraux et financiers annuels, ...). **Mme HURTREZ** note que concernant le rattachement des personnels extérieurs, il est précisé dans l'article 6 que c'est à la Direction du département d'en faire la demande. Elle s'étonne qu'il ne soit pas prévu que cela soit soumis au vote du bureau, ou de l'assemblée générale du département.

**M. MARIN** confirme, il n'y a pas de garde-fou car la contrainte de la validation par la Direction de la Faculté des Sciences a été supprimée mais il pense qu'il est possible d'ajouter un vote auprès de l'assemblée générale.

Cela paraît important à **Mme HURTREZ** qu'il y ait un vote démocratique de la part du département.

**Mme LEREDDE** souscrit à la remarque de **Mme HURTREZ**.

Avec l'accord de **M. HOFFMANN**, **M. MARIN** prend note et procédera à la modification.

**M. MANCHERON** remarque que le bureau du département doit remettre un relevé de décisions une fois par semestre à l'ensemble des personnels du département. Il rappelle que ce n'est pas au bureau de prendre des décisions mais à l'assemblée générale.

**M. MARIN** ne comprend pas la remarque de **M. MANCHERON** car le bureau est en droit de prendre des décisions.

**Mme HURTREZ** propose de remplacer le relevé de décisions par un relevé de conclusions.

**M. MANCHERON** approuve la proposition de **Mme HURTREZ**.

**M. MARIN** et **M. HOFFMANN** remplaceront le terme relevé de décisions par relevé de conclusions.

Pour **M. MARIN**, l'ensemble des remarques lui paraît légitime et si **M. HOFFMANN** accepte il procédera à la correction des statuts.

**M. HOFFMANN** approuve les observations de **Mme HURTREZ** et de **M. MANCHERON**.

**M. MARIN** indique qu'il y a 2 autres points à modifier : la composition du Conseil de la Faculté (collèges A et B qui comptent désormais 10 sièges chacun) et la représentativité de la recherche au sein du Conseil.

**M. MARIN** précise que le document présenté ce jour est à la disposition de l'auditoire sur le Moodle du Conseil. Il note que l'assemblée y avait accès depuis un certain temps et il espère qu'elle a pu s'en imprégner. Il note que certains membres l'ont contacté par mail pour lui faire remonter des remarques.

**M. MARIN** remercie les personnes qui l'ont aidé pour la rédaction et le partage de ce document.

**Mme FORET** rappelle qu'elle avait demandé, lors de la précédente séance du Conseil, la différence des prérogatives entre les codirecteurs et les directeurs adjoints au sein des départements. **M. MARIN** avait répondu qu'il n'y avait pas de différence et qu'il ne laisserait apparaître que les directeurs adjoints.



**M. MARIN** explique que certains départements fonctionnent avec des codirecteurs. Il ne peut donc pas supprimer cette fonction.

**Mme HURTREZ** constate que la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 7 n'est pas correcte. Elle propose de la modifier en « le ou la DD ou les codirecteurs peuvent s'entourer de directeurs adjoints ».

**M. MARIN** confirme, la phrase initiale n'est pas correcte.

**M. HOFFMANN** rappelle que les directeurs et codirecteurs interagissent directement avec la Faculté des Sciences, ce qui n'est pas le cas des directeurs adjoints. Il ajoute que ces derniers sont nommés par le directeur du département et leur nomination votée par l'AG.

**Mme FORET** note que la nomination des Directeurs adjoints de la composante n'a pas été soumise à l'approbation du vote du Conseil. Elle est choquée que la règle soit plus forte pour les départements que pour la direction de la composante.

Pour **Mme HURTREZ**, il est important que la nomination des directeurs adjoints soit entérinée par le vote de l'assemblée générale du département mais il faut laisser la possibilité aux départements de procéder à un vote, soit par personne, soit par liste (avec possibilité de panachage) à bulletin secret. Le directeur doit s'entourer d'une équipe et pas de personnes qui iraient dans un sens inverse. Elle ajoute que les règles doivent être claires mais larges au niveau des statuts, et que chaque département doit pouvoir ajouter des précisions sur son règlement intérieur.

**M. MARIN** explique qu'il y a beaucoup de flou au sein de certains départements. Il fait référence au débat du précédent conseil où des personnes ont fait remonter des remarques à ce sujet. Il reconnaît être allé un peu trop loin dans la rédaction de cet article et ne pas avoir prévu un vote nominatif, le directeur et ses adjoints étant une équipe.

**M. HOFFMANN** pense que **Mme FORET** a raison. Il propose de modifier la phrase de la manière suivante : « Le ou la DD ou les codirecteurs peuvent s'entourer de directeur-trice-s adjoint-e-s. Chaque nom proposé par le ou la DD ou coDD devra faire l'objet d'un vote par l'assemblée générale du département. ».

**M. ROLLAND** pense que **M. MARIN** s'est senti obligé de modifier ce point parce qu'il s'est rendu compte lors du dernier débat que cela ne fonctionnait pas dans certains départements. Cela peut paraître excessif mais il se souvient avoir participé à des votes en Conseil de la Faculté sur la direction adjointe, nom par nom, ou quand un directeur adjoint en remplaçait un autre, le vote se faisait sur un nom. Il ne voit pas pourquoi cela serait différent pour les départements. Il demande qu'une communication forte soit faite auprès des départements, dès lors que les nouveaux statuts seront validés, afin qu'ils soient appliqués le plus rapidement possible, en particulier concernant le règlement intérieur.

**M. MARIN** rassure **M. ROLLAND**, les règlements intérieurs devront être rédigés en accord avec les statuts de la Faculté et chaque département devra faire entériner son règlement intérieur par le Conseil de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** rappelle que les statuts doivent être en amont validés par la DAGI avant d'être soumis au vote du Conseil, puis du CA, et du CT de l'établissement. Il ajoute que les départements doivent également travailler sur leur règlement intérieur qui seront également soumis au vote du Conseil.

Pour **M. MARIN** la discussion de ce jour était nécessaire. Il pense important de soumettre au vote le nouveau document modifié, avant de le transmettre à la DAGI.

**M. FILHOL** pense qu'il n'y a pas d'urgence. Il demande la dead line.

**M. GUEVELLOU** précise que les délais vont être très longs pour que les statuts soient définitivement validés. Il suggère de privilégier la proposition de **M. HOFFMANN** et **M. MARIN** qui consiste à organiser un vote de principe pour la communication de cette mouture des statuts à la DAGI.

**M. FILHOL** ajoute qu'un vote de principe implique un vote final après le retour de la DAGI.

**M. HOFFMANN** lui répond que cela est évident.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée l'autorisation d'envoyer les statuts comprenant les remarques faites ce jour, à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'établissement. Dès lors que le document sera validé par ce service, la version définitive sera soumise au vote du Conseil.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de l'autoriser à transmettre le projet de Statuts de la composante à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles de l'Etablissement pour vérification. Le document final sera, par la suite, soumis au vote du Conseil d'UFR.

#### RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 20

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la demande du Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier.*

**M. MARIN** remercie l'auditoire pour ses remarques qu'il prendra en compte. Il signale qu'il mettra sur le Moodle du Conseil les statuts corrigés et qu'il se chargera d'envoyer le document au plus vite à la Direction des Affaires Générales et Institutionnelles. Il ajoute qu'il veillera à ce que les modifications de la DAGI n'apportent pas de confusion.

**M. HOFFMANN** remercie **M. MARIN** pour le travail qu'il a réalisé sur ce dossier qui, in fine, était beaucoup plus lourd que ce qu'il croyait.

## 6. Questions diverses

### a. E-candidat

**M. HOFFMANN** reprend la question posée par **Mme QOBAA** en début de séance relative au processus d'aiguillage via e-Candidat et notamment sur le devenir des étudiants qui ont été refusés au seul parcours demandé. Il explique que tout étudiant ayant été inscrit à la FdS l'année N-1 ne sera pas laissé sur la touche. Il lui sera fait une proposition dans un autre parcours. Tout étudiant inscrit en L3 de la Faculté s'est vu offrir une place en master à partir du moment où il a validé sa licence. Ce n'était pas forcément dans le parcours souhaité mais l'étudiant n'est pas abandonné.

**M. QOBAA** précise qu'elle ne parlait pas de la licence vers le master mais au sein du cursus de la licence Biologie. Elle explique qu'il a été demandé aux étudiants qui souhaitaient poursuivre leur licence, notamment en Biologie - Mécanisme du vivant, d'effectuer 3 vœux sur e-Candidat. Elle ajoute que des étudiants ont renseigné un seul vœu au niveau du parcours et elle se demande « que va-t-il leur arriver s'ils sont refusés ? ».

**M. HOFFMANN** pense que les jurys ne regardent pas si les étudiants ont fait 1,2 ou 3 vœux. Pour lui, procéder à un seul vœu est un mauvais pari. Si la personne est refusée dans ce choix unique, elle ira dans le parcours dans lequel il restera de la place. Il cède la parole à **M. ARINERO** pour compléter ses propos.

**M. ARINERO** pense que **Mme QOBAA** parle du passage de la L2 à la L3 et plus spécifiquement des 6 parcours Physiologie Animale et Neurosciences, Biotechnologie-Bio traçabilité-Bio ressources, Biotechnologie-Métier de l'enseignement, Biologie Moléculaire et Cellulaire, Biologie Ecologie, Biologie Des Plantes Pour L'agroenvironnement. Il confirme les propos de **M. HOFFMANN**. Les responsables de parcours se rapprocheront des candidats à qui une place sera obligatoirement proposée. Il invite les étudiants à contacter les responsables pour plus de renseignement sur les critères d'aiguillage.

**M. ROLLAND** donne raison à **Mme QOBAA** « utiliser e-Candidat pour faire une sélection pour le passage de la L2 à la L3 n'est pas réglementaire ».

**M. HOFFMANN** corrige les propos de **M. ROLLAND** : il n'est pas question de sélection mais d'orientation.

**M. ARINERO** ajoute que la réglementation oblige la Faculté à garantir une place dans la mention et non dans le parcours. Il précise que le travail réalisé a été encadré par la Direction des Formations et des Enseignements afin que la réglementation soit bien respectée.

**M. ROLLAND** insiste, e-Candidat n'est pas fait pour gérer les candidatures de la L2 vers la L3 pour les candidats d'un même établissement. Il craint que des étudiants déposent des recours.

**M. HOFFMANN** explique que e-candidat est déjà utilisé pour les masters. Il ajoute que l'outil permet de répartir (et non de sélectionner) les étudiants en fonction des places disponibles dans les différents parcours.

**M. ARINERO** précise que l'objectif est que l'étudiant s'engage dans un parcours afin que les responsables puissent connaître le nombre d'étudiants, inscrits en licence 2 à la FdS, qui veulent suivre leur formation et par la suite ouvrir le nombre de places restant à des étudiants extérieurs de la composante.

**M. HOFFMANN** fait part de la capacité d'accueil de certaines mentions en Biologie.

**M. ROBBINS** confirme les propos de **M. ARINERO** et **M. HOFFMANN** et il tient à rassurer **Mme QOBAA** : le but n'est pas d'embêter les étudiants mais de connaître très tôt le nombre d'étudiants qui souhaitent suivre les parcours, afin de pouvoir prévoir le nombre d'étudiants extérieurs qu'il sera possible d'accueillir.

**Mme QOBAA** comprend la volonté de gérer les flux, elle a déjà eu cette discussion avec **M. HOFFMANN** mais elle signale une incompréhension de devoir donner un CV et une lettre de motivation pour pouvoir poursuivre une licence.

**M. ARINERO** explique que les responsables du parcours se basent non seulement sur les notes des étudiants mais aussi sur leur motivation et leur projet professionnel.

**M. ROLLAND** est surpris que la DFE autorise l'utilisation d'e-candidat pour procéder à de la sélection. Il pense que cela pourrait se faire via Moodle ou un autre outil disponible sur ENT. Il comprend la confusion de **Mme QOBAA**.

**M. ARINERO** indique qu'il s'agit d'une question technique.

**M. HOFFMANN** se rappelle que lorsque cela a été mis en place pour les masters, les étudiants avaient été surpris, maintenant c'est devenu normal. Il entend le questionnement de **Mme QOBAA** ainsi que les inquiétudes des étudiants, mais il rappelle que la DFE a donné l'autorisation d'utiliser e-Candidat, et que tous les étudiants déjà inscrits à la FdS se verront proposer une formation, il n'est pas question de sélection. L'objectif est de gérer les flux au mieux en fonction des demandes et des motivations des étudiants.

**Mme QOBAA** comprend qu'il s'agit d'établir une sorte d'aiguillage des étudiants mais elle fait part d'une incompréhension des étudiants à qui il a été demandé de remplir un Gform concernant leur vœux et e-candidats.

**M. HOFFMANN** rappelle que le Conseil a validé les capacités d'accueil de BE et Bio MV en décembre et janvier derniers.

**Mme CERDAN** explique que les responsables de parcours de la licence Bio MV ont demandé aux étudiants de remplir un fichier Excel en classant 3 vœux car ils n'ont pas ces informations. En tant que responsable de parcours Biochimie, elle n'est pas au courant des choix de ses étudiants, ce formulaire va lui permettre de les prendre en priorité en L3 Biochimie. **Mme CERDAN** confirme qu'e-candidat n'est pas idéal pour faire ce qui est fait, car les responsables ne voient pas les vœux des étudiants, mais il n'existe pas d'autre outil. S'il y avait une flexibilité du logiciel, ce serait bien mieux car il serait possible de disposer d'autres informations et de ne pas passer par un fichier Excel.

**M. HOFFMANN** pense qu'en généralisant cette pratique aux autres étudiants cela rassurerait tout le monde.

Pour **M. ROLLAND**, il est maladroit d'utiliser e-candidat pour les étudiants de la Faculté qui souhaitent poursuivre leurs études dans la composante. Il invite les équipes à se servir d'un autre logiciel plus adapté.

**M. HOFFMANN** rappelle que cela a été fait dans l'urgence. Il va falloir réfléchir à améliorer ce nouveau processus. Il rappelle qu'il est important de gérer les flux tout en faisant en sorte qu'aucun étudiant de la Faculté des Sciences ne reste sur le bord de la route.

**b. Ecriture inclusive**

**Mme HURTREZ** signale qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui interpellent les équipes sur l'utilisation de l'écriture inclusive dans les mémoires, les rapports, etc. Elle pense que le Conseil devra avoir une discussion sur ce sujet, et peut-être prendre une décision commune.

**Mme HURTREZ** remercie **M. MARIN** d'avoir fait l'effort de rédiger les statuts de la composante en prenant en compte l'écriture inclusive.

**M. MARIN** pense que le symbole est important. Il ajoute qu'il aurait été possible d'écrire en début de document que tous les noms au masculin s'entendent aussi au féminin.

**Mme GOUJON** craint que la DAGI ne rejette le document à cause du côté particulièrement confus de l'écriture inclusive. Elle pense qu'il faut être très attentif à la forme et rester lisible. La lecture des statuts est lourde du fait également du nombre important d'acronymes utilisés pour éviter les répétitions de masculin et de féminin.

**M. MARIN** rappelle avoir demandé l'accord de **M. HOFFMANN** pour l'écriture inclusive. Il a fait en sorte de modérer au maximum l'écriture inclusive. Il pense que le symbole est important : il tient à ce que soit rappelé que les fonctions s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

**M. ALI** indique qu'il lira les statuts une fois ou peut-être 2 fois par an. Il est d'avis de faire cette approche de forme qui lui semble importante même si la lecture n'est pas aisée.

**M. HOFFMANN** invite **M. MARIN** à le rejoindre afin de boucler au plus vite les statuts.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 16 heures 20**.

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée de sa présence à ce Conseil. **M. HOFFMANN** signale que le prochain Conseil se réunira le mercredi 9 juin 2021 prochain à 8h45 en visioconférence. Il rappelle que le calendrier des séances est disponible sur le Moodle du Conseil.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**